

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue-Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles :

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-511163

49804

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

7041

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Société :

Autre

SADIK Fatma

Nom & Prénom :

15/02/1958

Date de naissance :

168, Bld la résistance, Résidence DALIAB

Ap 23 - 3^e Etage - caser

0634352666

Total des frais engagés : 1125,80 DHS

Tél. :

Cadre réservé au Médecin

Dr. ACHOUR Ahd
Spécialiste en Endocrinologie Diabetologie
5, Rue Boukraa - Casablanca
tél. : 0522 26 53 41
INP : 091002329

Date de consultation :

28 AOUT 2020

Nom et prénom du malade :

SADIK BATNA 1958

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

diabète HTA de pression

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 28/08/2020

Le : 28/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 AOUT 2020	C	1	3000 DA	00192082000025 Dr. ACHOUR Ahd Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie 5 Rue Boukraa Casablanca Tél: +212 522 26 53 41
MAIS	é			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 0.920592	08/08/2020	805,80

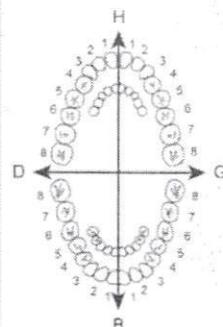
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

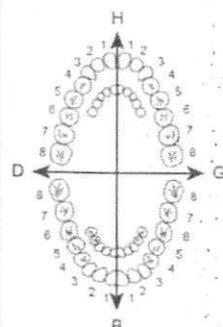


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

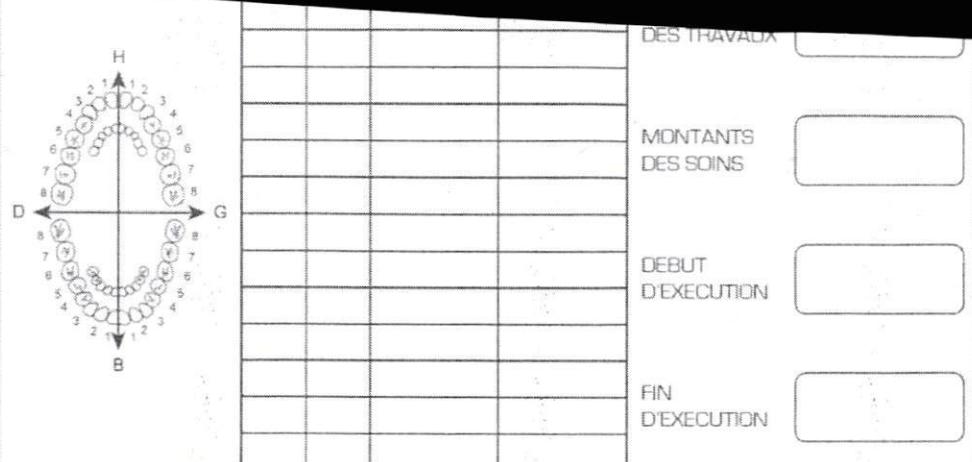
25533412 21433552
00000009 00000000
00000000 00000000
25533411 21423552

[Création, remont, adjonction] fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



DES TRAVAUX

**MONTANTS
DES SOINS**

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAIL

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

الدكتورة عاشور عهد

إختصاصية في أمراض الغدد والسكري
السمنة - الهرمونات - الغدد الدرقية
سن اليأس

cteur ACHOUR Ahd

Spécialiste en

ENDOCRINOLOGIE - DIABETOLOGIE

Obésité - Goître - Hormones

Ménopause - Cholestérol

Casablanca, le

88/8/2020

الدار البيضاء، في

38,00

38,00

1/2

Sadis Fatne

38,00 x 3

38,00

11 Dardaber w 60

107,60
LOT 12661
EXP 2022
PPV 107,60

2023-05-05
2023-05-05

107,60

107,60 x 4 S. V. mustek

2) Stenrid S. V.

158,80 x 1000

3) Aprovel 100

4) S. V. mustek

4) Fluoset S. V.

180,00 1000

825,80

LOT 1043 1
EXP 2023
PPV 180 00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 160 mg, cp b 28
P.P.V : 158,30 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 160 mg, cp b 28
P.P.V : 158,30 DH

6 118001 080892

Dr. ACHOUR Ahd
Spécialiste en Endocrinologie Diabetologie
Rue Boukraâ Casablanca
175, Rue Boukraâ Casablanca
175, Rue Boukraâ Casablanca
INP 992050244 341

إقامة حسام جاسم - 175، زنقة بوكراع - بجانب مستشفى مولاي يوسف (سيدي الصوفى) - الدار البيضاء
Résidence Houssam Jâssim - 175, Rue Boukraâ - à côté del'Hôpital My Youssef (ex. Sidi Soufi) - Casablanca

الهاتف : 05 22 26 53 42

الفاكس : 05 22 26 53 41